



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autoroutes

Question écrite n° 3786

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les graves préoccupations exprimées par la profession du bâtiment et des travaux publics de Franche-Comté et du Jura au regard des orientations du Gouvernement en matière de réalisation des grands projets d'aménagements routiers et autoroutiers dans la région de Franche-Comté. En particulier, le projet de liaison Poligny-Vallorbe semble soulever d'importantes questions auprès des élus régionaux et des professionnels de l'équipement et de l'aménagement. Par ailleurs, la mise en oeuvre du prolongement jusqu'à la commune de Lavancia de l'autoroute A 404 qui reliera Oyonnax à l'A 40 reste également une question d'actualité pour de nombreuses entreprises jurassiennes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les projets d'aménagement du territoire prévus à moyen et court terme en Franche-Comté.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux projets d'infrastructures à moyen terme en Franche-Comté. Il convient, tout d'abord, de rappeler que, lors du conseil des ministres du 29 juillet 1998, le Gouvernement a approuvé le projet de loi d'orientation pour un aménagement durable du territoire portant révision de la loi d'orientation du 4 février 1995. Ce projet prévoit l'élaboration de schémas de services collectifs, et notamment d'un schéma multimodal des transports de personnes et d'un schéma multimodal des transports de marchandises. Ces deux schémas de services ont vocation à se substituer aux cinq schémas d'infrastructures de transport existants ou prévus par la loi d'orientation de 1995. Le Gouvernement souhaite que ces schémas ne se résument pas à un recensement d'infrastructures, mais s'attachent d'abord à définir dans une approche multimodale les différents objectifs de services de transport aux usagers qui seuls permettent de justifier leur modernisation, leur adaptation ou leur extension. Ils seront donc construits à partir d'une évaluation des évolutions prévisibles de la demande de transport et définiront les moyens permettant de la satisfaire de façon compatible avec les exigences économiques, sociales et environnementales du développement durable, et notamment de la lutte contre l'effet de serre. Cette approche privilégiera une meilleure utilisation des réseaux et équipements existants. Les schémas de services collectifs feront l'objet d'une élaboration concertée conduite par l'Etat aux niveaux régional et interrégional : afin de faciliter la concertation locale, l'association des partenaires économiques et sociaux et la bonne articulation entre planification nationale et planification régionale ; d'assurer la cohérence et l'efficacité des choix et décisions publics d'investissement à une échelle pertinente, permettant d'intégrer la dimension européenne et internationale à donner au développement régional. Cette large concertation permettra donc aux parlementaires, aux collectivités territoriales comme aux représentants socioprofessionnels et aux associations de Franche-Comté de s'exprimer sur les différents projets d'infrastructures de transport nécessaires au développement de la région. C'est dans ce cadre que seront examinées les diverses solutions d'amélioration des liaisons routières du Jura vers la Suisse, soit par la création de sections d'autoroutes nouvelles, comme le projet Poligny-Vallorbe mentionné dans la question, soit par l'aménagement des routes nationales existantes. Chacune des solutions devra faire l'objet de comparaisons précises aussi bien du point de vue économique,

social et environnemental qu'en ce qui concerne leur impact financier et budgétaire. C'est dans ce même cadre des schémas de services collectifs de transport qu'un projet de liaison routière entre Oyonnax et Lavencia en prolongement de l'A 404 devrait pouvoir être favorablement examiné, puisqu'il permet d'assurer la continuité entre des aménagements déjà réalisés ou en cours de réalisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3786

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3123

Réponse publiée le : 21 décembre 1998, page 6946